

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 SEPTEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.
M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme CHATOT Magali.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme ESPINASSE France.

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

2021.47 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – APPEL A PROJETS SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES.

VOTE : Pour : 28

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Toutes les écoles de Bon-Encontre bénéficient d'un Plan Pluriannuel d'Investissements spécifique à l'équipement informatique et numérique. Ainsi, tous les ans, les enseignants se voient dotés de tableaux et vidéoprojecteurs numériques interactifs, de tablettes et classes numériques ou encore d'ordinateurs portables. Les dernières acquisitions (mini robots programmables) concernent notamment l'évolution de l'enseignement associant la programmation et le codage.

L'Education Nationale vient de lancer un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAPSNEE) pour lequel la commune pourrait candidater pour le matériel suivant qui sera acquis à l'école de Brassens :

- 1 vidéoprojecteur interactif
- 1 ordinateur avec extension de garantie pour 3 ans

- 1 classe mobile composée de 15 books hybrides (tablettes + clavier)
- 1 portable enseignant
- Abonnement de l'école de Brassens pour l'acquisition d'applications destinées aux tablettes numériques
- Prestations de mise en service.

L'estimation des dépenses d'acquisition de matériel s'élève à 16 600 € pour laquelle la commune pourrait obtenir au maximum 11 620 € d'aide.

L'estimation des dépenses de prestations de service s'élève à 1 118 € pour laquelle la commune pourrait obtenir au maximum 559 € d'aide.

II - Considérants et références juridiques :

Vu l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires mis en œuvre par l'Education Nationale ;

Considérant que la commune investit chaque année dans l'équipement numérique des écoles de Bon-Encontre ;

Considérant l'exposé ci-dessus

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à déposer un dossier de candidature pour le compte de la commune dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAPSNEE),
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document afférent à cet appel à projets et notamment la convention de partenariat.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de candidature pour le compte de la commune dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAPSNEE).

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cet appel à projets et notamment la convention de partenariat.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 4 octobre 2021

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence DAMY

